

Nous refusons la pénalisation de l'action militante !

Nous, citoyens, syndicalistes, militants associatifs et politiques, élus, avons participé ou aurions pu participer à la rédaction et la distribution du tract dénonçant les propos inadmissibles tenus par Monsieur Le Maire de Méru, Mr LEBLANC, lors de la séance du Conseil Municipal du 5 février 2007.

Nous revendiquons collectivement cette action et nous la rééditerons si nécessaire car nous affirmons en conscience qu'il est totalement légitime de dénoncer la xénophobie et la stigmatisation d'une partie de la population.

Suite à cette distribution de tracts, Martine DEPRIESTER, Philippe DEPRIESTER, Mamedi KAMARA et Guy PLATEL passeront devant le Tribunal Correctionnel de Beauvais le mardi 29 mai 2007, à 16 heures, pour diffamation.

Mr LEBLANC demande une condamnation de 1 500 euros et la publication du Jugement dans la presse régionale dans la limite de 3 000 euros H.T. de frais.

Nous demandons l'arrêt des poursuites contre Martine DEPRIESTER, Philippe DEPRIESTER, Mamedi KAMARA et Guy PLATEL.

Sinon, partant du principe que la loi est la même pour tous, nous, signataires de ce manifeste, demandons à comparaître, au même titre que nos quatre Camarades.

Je signe cette déclaration en sachant qu'elle pourra être utilisée en justice :

Nom

Prénom

Date et lieu de naissance

Adresse

Profession

Je suis informé(e) que la présente attestation pourra être produite en justice et que tout faux témoignage entraînerait des poursuites pénales.

Fait à le

SIGNATURE

A RENVOYER avec photocopie de la carte d'identité à : FSU60, BP 831, 60 000 Beauvais